



### Légende: PAG

- Parcelle
- Délimitation de la zone verte
- Bâtiments existants
- Bâtiments projetés / en réalisation

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1** Zone d'habitation 1
- MIX-r** Zone mixte villageoise
- MIX-r** Zone mixte rurale
- BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
- ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1
- JAR** Zone de jardins familiaux

**PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur**

PAP NQ / ZAD	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
COS max.	CUS max.
COS min.	CUS min.
CSS max.	DL min.
CSS min.	DL max.

#### Zone verte

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière (r)
- VIT** Zone viticole (r)
- PARC** Zone de parc public

#### Zones superposées

- PAP approuvé, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
- SP Servitude "urbanisation - spécifique"
- HT Servitude "urbanisation - conduite électrique aérienne"
- CA-24

- Couleur pour projets routiers
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Bâtiment protégé
- Gebast protégé
- Alignement protégé
- Mur protégé
- Élément protégé - "petit patrimoine"
- Zones de risques naturels prévisibles "zone inondable" (5)
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N
- Zone de bruit ≥ 70dB(A) (6)

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- Zone protégée d'intérêt national - non réglementé (1)
- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (2)
- à la protection des sites et monuments nationaux
- Immeubles et objets classés monuments nationaux (4)

#### Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (3)
- Habitats d'espèces protégées Art. 17 (relevé non exhaustif) (3)
- Habitats d'espèces protégées Art. 20 - CEF (relevé non exhaustif) (3)
- CA-23
- Cimetière
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (6)
- Curbes de niveau, équidistance 5 m (6)
- Conduites électriques aériennes (6)
- Routes nationales (RN) (6)
- Chemins repris (CR) (6)

■ ■ ■ Limite de la commune

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) Liste des zones protégées nationales, Plan National Protection Nature, Ministère de l'Environnement, 2014/2016  
 (2) Zones Natura 2000, Ministère de l'Environnement, 2015  
 (3) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, articles 17 et 20  
 - Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2010  
 - Les biotopes de l'agglomération: Biogenenschaft für Landschaftsökologie und Zeyen + Baumann, 2010  
 - Habitats d'espèces protégées (Art. 17 et 20): Stratégie Umweltprüfung (SUP) & FFH-Screening des PAG Project, Zeyen+Baumann 2014 (UEP) & Ostko-Bureau 2016 (UB)  
 (4) Service des sites et monuments nationaux (Mémorial E-nr 35 du 19 mai 2009, update 20 septembre 2016)  
 (5) Zone inondable PAG en vigueur, vote du conseil communal en date du 23 janvier 2001  
 (6) Base de Données Topo-Cartographique (BD-LTC) - ACT, Luxembourg, 2009  
 (7) Weinbauplanmeter, Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural, Institut Viti-Vinicole, 2008  
 (8) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, octobre 2015  
 (9) Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)

## Commune de Bous

# Plan d'aménagement général

vote du conseil communal (avril 2018)

